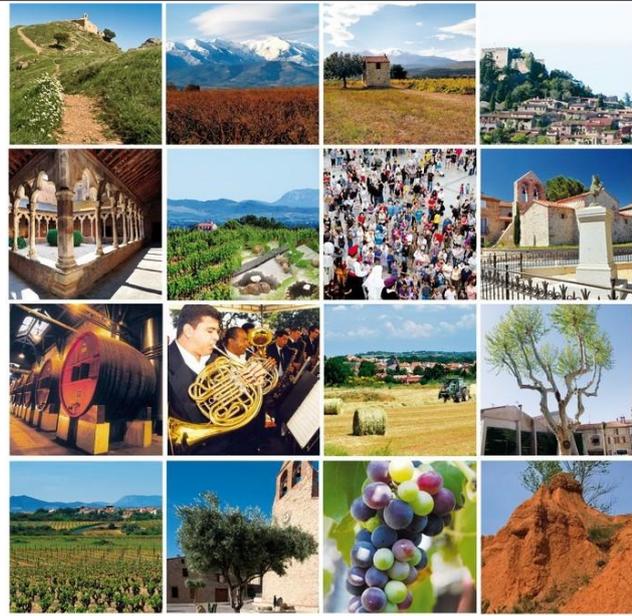


2016

Rapport d'Orientations Budgétaires



Sommaire

Préambule

1	Contexte général	7
1.1	Situation macroéconomique, déficit et dette publique	7
1.2	Le projet de Loi de Finance 2016	10
2	La situation financière de la CC des Aspres	14
2.1	Rétrospective financière de la collectivité	14
2.2	Etat de la dette de la communauté de communes des Aspres	18
2.2	Evolution des effectifs de la Communauté de Communes des Aspres	18
3	Les orientations budgétaires 2016	20
3.1	Fonctionnement	25
3.2	Orientations en matière d'investissement	28
3.3	Le Pacte Financier et Fiscal	28
3.4	Le schéma de mutualisation – Rapport 2016	29
4	Budget annexe Eau & Assainissement	31
5	Budgets annexes ZAE	33

Conclusion

Sigles :

CET	Contribution Economique Territoriale
CFE	Cotisation Foncière des Entreprises
CIF	Coefficient d'Intégration Fiscale
CVAE	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
DCRTP	Dotations de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
DETR	Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux
DGF	Dotations Globales de Fonctionnement
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FB / FNB	Foncier bâti / Foncier Non Bâti
FCTVA	Fonds de Compensation de la taxe sur la Valeur Ajoutée
FNGIR	Fonds National de garantie individuelle de ressources
FPIC	Fonds National de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales
IFER	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux
PLF	Projet de Loi de Finances
TASCOM	Taxe sur les Surfaces Commerciales
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TIPP	Taxe Intérieure de consommation sur les produits pétroliers
TP	Taxe Professionnelle
TS	Taxe de Séjour

Préambule

Rappel sur les obligations et les objectifs du rapport d'orientations budgétaires.

1/ Les obligations du débat d'orientations budgétaires :

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers communautaires.

Cette loi rend obligatoire pour les exécutifs des communes de plus de 3.500 habitants, des départements, des régions, et des EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) à l'assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget. Il portera sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels pris par la collectivité, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Dans les communes et EPCI de plus de 10.000 habitants, le rapport présentera également la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, informations qui feront l'objet d'une publication. La présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner l'annulation de ce budget.

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

2/ Les objectifs du débat d'orientations budgétaires :

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif.
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Il permet de présenter des informations d'ordre financier et budgétaire, facilitant la tenue des débats, comme par exemple :

- des données sur le contexte budgétaire :
 - ✓ environnement économique local et national,
 - ✓ contexte financier,
 - ✓ orientations budgétaires de l'Etat concernant le secteur public local et impact sur la collectivité.

- une analyse de la situation financière de la collectivité :
 - ✓ évolution des principaux postes budgétaires,
 - ✓ marges de manœuvre (épargne, fiscalité, endettement),
- les perspectives pour l'année à venir et la prévision pluriannuelle des investissements.

Les nouveautés dans le cadre de la loi NOTRe sont les suivantes :

- La présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) est désormais obligatoire.
- Dans les communes et EPCI de plus de 10 000 habitants, le rapport doit également présenter plus de détails sur les dépenses induites par la gestion des ressources humaines.
- Ces informations doivent désormais faire l'objet d'une publication.
- Enfin, la présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

Remarque :

Dans un souci de transparence constant, la communauté de communes des Aspres s'astreignait déjà à produire un rapport d'orientations budgétaires chaque année et ces éléments étaient déjà présentés. Ce rapport d'orientation budgétaire n'est donc pas une nouveauté pour notre collectivité.

Par ailleurs, le décret d'application mentionné dans l'article de loi n'est pas encore paru. En conséquence, les communes et EPCI ne sont pas encore dans l'obligation de présenter les nouveaux éléments du ROB, qui nécessitent d'être spécifiés.

Toutefois, il est proposé de présenter des éléments budgétaires complémentaires dès ce débat d'orientation budgétaire pour 2016 afin de donner à l'ensemble des membres du Conseil communautaire une vision précise des finances de la collectivité et des orientations poursuivies.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires est évidemment rendu public avec sa diffusion sur notre site Internet. Enfin, il est rappelé que l'état des finances de la collectivité est restitué en conseil communautaire plusieurs fois par an : débat d'orientation budgétaire, présentation du budget, présentation du compte administratif, délibérations modificatives du budget, etc.

Le mot du président

Des priorités communautaires dans un contexte extrêmement tendu

Le rapport d'orientations budgétaires permet de restituer les orientations budgétaires à la lumière d'un contexte donné. Et le contexte est particulièrement difficile.

Participation au redressement des finances publiques engagée depuis 2 ans, réforme de l'intercommunalité avec l'intégration de nouvelles compétences à court terme (GEMAPI), impact de la réforme relative aux rythmes scolaires,... La Communauté de Communes des Aspres a dû faire face, en 2015, à une hausse inédite de ses dépenses structurelles, dont l'intégration des agents de l'ex-syndicat de Ponteilla, tout comme l'augmentation des cotisations aux syndicats supra territoriaux (Pays, SPANC66...).

Dans ce contexte, les élus ont choisi de fonder leurs orientations budgétaires sur les préoccupations essentielles de la population des Aspres, sans réduire le périmètre du service public.

Parmi les priorités, le **développement économique** occupe une place prépondérante dans une logique de soutien à l'emploi, et se traduit notamment par la politique offensive en matière d'investissements locaux, d'accueil de nouveaux entrepreneurs (aménagement et commercialisation des Zones d'Activités Economiques), de structuration de l'offre de tourisme et de soutien au monde agricole.

Le maintien des **services** à la population et notamment en direction des **familles** reste un gage de cohésion sociale, particulièrement précieuse en cette période marquée par un climat tendu, des risques de repli sur soi, de divisions voire d'oppositions... A ce sujet, et puisqu'il s'agit de rappeler le contexte, nous ne pouvons pas ignorer les attentats odieux de janvier puis de novembre 2015. Rien ne peut justifier de tels actes. Ces évènements méritent une réponse, dans la limite naturellement des compétences et des responsabilités de chaque niveau de décision. Car ces évènements nous questionnent. Parce que la plupart des terroristes étaient nés en France. Parce que l'intolérance ne doit et ne peut être combattue par plus d'intolérance. Promouvoir le vivre-ensemble au travers d'actions concrètes, voilà la réponse que nous souhaitons mettre en œuvre. Cela passe inévitablement par l'amélioration continue des services à la population et notamment notre politique de services en direction des plus jeunes.

La préservation de la **qualité de vie** passera essentiellement par le respect de l'**équilibre** urbanistique et **environnemental** à travers la mise en place de services communs, la mise en œuvre du schéma de l'eau ou encore du plan local de réduction des déchets ménagers.

En 2015, trois grands objectifs avaient été définis :

- La « bienveillance » relative au pouvoir d'achat des familles ;
- La poursuite des investissements structurels pour optimiser le fonctionnement de notre collectivité et conforter l'attractivité de notre territoire ;
- La recherche constante d'économies et d'efficacité.

En 2016, ces objectifs seront poursuivis et le ROB traduit clairement ces engagements.

A noter que le soutien au pouvoir d'achat des familles avait été possible, à travers le gel des taux d'imposition, grâce à la réflexion menée dans le cadre de la commission des finances, laquelle avait proposé de tendre vers la résolution de l'équation « baisse des recettes – hausse des dépenses », à travers une répartition libre du Fonds de péréquation intercommunal (FPIC).

Cette option présentait l'avantage bien sûr de maintenir notre capacité d'investissement grâce à l'effet levier de l'équilibre budgétaire (capacité d'emprunter et donc d'investir), mais également de n'impacter ni les ménages, ni les usagers, et ne constituait qu'une répercussion mineure (voire temporaire !) pour les budgets communaux, dans la mesure où elle préservait les nombreuses dotations communautaires dont elles bénéficient (Attribution de compensation, forfait restauration scolaire...).

Malheureusement, malgré une approbation unanime de cette proposition au cours des diverses réunions de Commission, Bureaux et Assemblées communautaires (DOB et vote du Budget notamment), lors de sa mise en place à travers les nécessaires délibérations concordantes, deux communes ont empêché son effectivité.

La conséquence est évidente : Un budget 2015 en déséquilibre au regard du prévisionnel voté et une capacité d'investissements nouveaux anéantie jusqu'à ce qu'une solution pérenne ait été envisagée.

Aussi, dans le cadre du débat d'orientations budgétaires 2016, des alternatives à la répartition libre du FPIC doivent être envisagées. Au-delà de la maîtrise des dépenses dont certaines sont incompressibles il convient désormais d'envisager une hausse pérenne des recettes : sur le plan des dépenses, seule une baisse des dotations aux communes peut apporter une réponse à l'effet ciseau auquel est confrontée la collectivité. Sur le plan des recettes, après la révision des différents tarifs opérée en 2015, la hausse des taux d'imposition doit être clairement envisagée, dans la mesure où les taux n'ont jamais été révisés depuis 1998.

1 Contexte général

1.1 Situation macroéconomique, déficit et dette publique

Trois ans après le début de la reprise, les économies avancées¹ continuent de tirer la **croissance mondiale**, même si celle-ci n'accélère que timidement, passant de 2,7 points en 2013 à 3 points en 2015. Mais cette vision générale cache de grandes disparités de performance entre les pays.

Avec un taux de croissance qui est passé de 1,9 % en 2013 à 2,9 % annoncés pour 2015, les États-Unis restent le principal moteur du mouvement puisqu'ils pèsent trois fois plus que la zone euro dans la hausse du PIB mondiale.

En Europe, l'Allemagne connaît une croissance de plus en plus équilibrée qui devrait atteindre, en 2015, un + 1,7 % en léger mieux par rapport à l'année précédente.

Autre pays dont la situation s'améliore, l'Espagne semble en passe de réussir un rétablissement spectaculaire. En récession en 2013, le pays connaîtra une croissance sans doute supérieure à 2 points en 2015.

Contrairement à ce que laissent penser les données économiques fin 2014, il n'y a pas eu de soubresauts financiers majeurs en 2015. Le ralentissement de la croissance en Chine et les représailles à la suite de l'annexion de la Crimée par la Russie ont, pour l'instant, eu peu d'impact sur les économies financières et réelles.

Cependant, nous ne sommes pas à l'abri, en 2016, d'un renversement de tendance sur les marchés financiers, notamment en raison d'un excès de liquidités dû à la politique monétaire conciliante des Banques centrales, depuis maintenant plusieurs années, et qui semble peu soutenable à moyen terme. Un tel renversement de tendance ne serait pas sans conséquence sur l'économie réelle et la capacité d'emprunt des acteurs économiques.

En France, Le contexte économique et financier s'est très légèrement amélioré en 2015. Les perspectives pour 2016 sont encore un peu plus favorables mais un rebond de croissance soudain semble peu probable.

Le projet de loi de finances (PLF) de 2016 examiné au Parlement prévoit une **croissance de 1 % en 2015** (conforme à la prévision du PLF 2015) et **1,5 % en 2016**. Ces taux de croissance pourraient commencer à se traduire par une légère baisse du taux de chômage mais aucune baisse drastique n'est à attendre. Ainsi, en 2015, l'emploi salarié a augmenté de + 0,1 % ; il devrait croître de + 0,6 % en 2016.

Afin de soutenir l'économie, la banque centrale européenne continue d'appliquer une politique monétaire « accommodante ». Celle-ci se traduit par des taux d'intérêt historiquement bas, dont la communauté de communes des Aspres a pu bénéficier en 2015 au travers de deux emprunts souscrits sur le budget assainissement à des taux particulièrement attractif :

¹ L'économie avancée est celle qui a su harmoniser le mieux les relations entre les divers facteurs de production : milieu naturel, ressources humaines, technologie, régime économique, politique, institutions juridiques et le rôle actif de l'État.

- Banque Postale : Taux fixe de 2.56%
- Caisse des Dépôts et de Consignations : taux révisable correspondant au taux du livret A en vigueur +1%

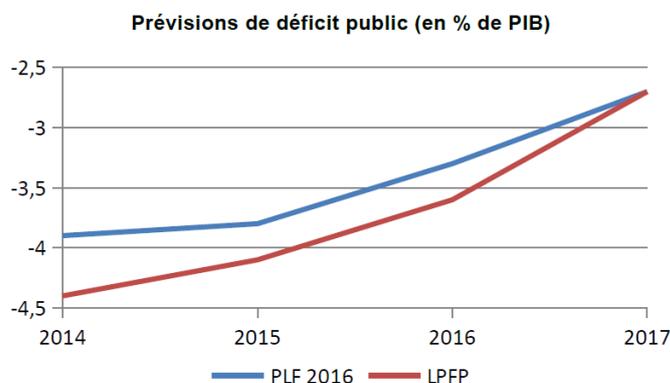
Autre conséquence de cette politique monétaire, les taux d'inflation devraient rester très faibles. Ainsi, en 2015, il est attendu une **inflation de 0,1 %** tandis que le ministère des finances prévoit une **inflation de 1 % en 2016**.

Sources : - INSEE - Note de conjoncture, décembre 2015
- Rapport 2015 de l'Observatoire des Finances Locales

Le déficit public

Les engagements de réduction du **déficit public** sont honorés, grâce à la poursuite de la maîtrise de la dépense publique, avec la mise en œuvre de la 2^e tranche du **plan d'économies de 50 Md€** présenté en 2014, qui permet d'assurer cette résorption des déficits tout en faisant baisser les prélèvements obligatoires.

Le déficit public se réduit plus rapidement que prévu en loi de programmation des finances publiques (LFPF) : conformément à la trajectoire actualisée lors du programme de stabilité d'avril 2015, il s'élèvera ainsi à 3,8 % du PIB en 2015 et 3,3 % en 2016, soit un niveau inégalé depuis 2008. Ces bons résultats confortent l'objectif d'un déficit public inférieur à 3 % du PIB en 2017. Quant au déficit corrigé du cycle économique, ou déficit dit structurel, il passerait sous le seuil de 2 % du PIB potentiel dès 2015, soit le niveau le plus faible depuis l'an 2000, et poursuivrait sa diminution à 1,2 % en 2016.



Ces prévisions sont réalisées sous des hypothèses prudentes de croissance de 1 % en 2015 et 1,5 % en 2016. Dans ce cadre macroéconomique, la réalisation des économies annoncées doit permettre à la fois de financer les baisses d'impôts et de poursuivre la réduction du déficit public.

L'État et ses agences assumeront une économie nette totale de près de 5,1 Md€ en 2016. **Les collectivités territoriales continueront également à être associées à l'effort via une nouvelle diminution nette de 3,5 Md€ des concours financiers**, revue à la baisse par rapport à ce que prévoyait la LFPF (3,7 Md€), du fait des mesures de soutien à l'investissement local. L'assurance maladie sera mobilisée à hauteur de 3,4 Md€. Enfin les dépenses de protection sociale hors assurance-maladie contribueront à la maîtrise de la dépense publique à hauteur de 4 Md€ en 2016.

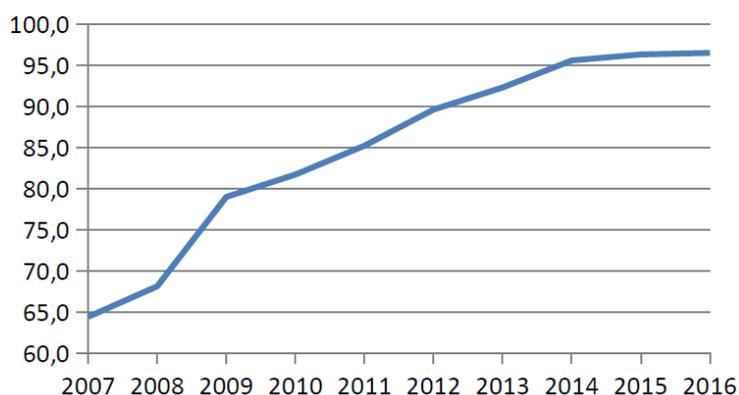
Sources : - *Projet de Loi de Finances 2016*

La dette publique

Pour la première fois depuis deux ans, la dette publique française **qui résulte de l'empilement des déficits publics antérieurs** recule de 2,2 milliards d'euros au troisième trimestre 2015, soit une baisse de 0,1% sur trois mois, à 2 103,2 milliards d'euros. Un chiffre toutefois en hausse de 3,3% sur un an. Sur la période précédente, la dette de la France s'était accrue de 0,8% sur trois mois et de 3,8% sur un an.

L'endettement de la France représente désormais 96,9% du PIB du pays, soit 0,7 point de moins qu'au second trimestre et 30 points de plus qu'il y a dix ans.

L'évolution de la dette publique brute depuis 2007 (en % de PIB)

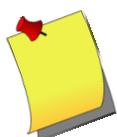


Sources : - *Projet de Loi de Finances 2016*

La dette des administrations publiques locales et celle de l'État diminuent...

Au troisième trimestre 2015 la contribution des administrations publiques locales (Apul) à la dette diminue (-1,6 Md€). Les communes remboursent 0,3 Md€ de prêts, les départements 0,7 Md€ et les régions 0,7 Md€. Le reste des Apul (syndicats intercommunaux, organismes divers d'administration locale) contribue pour +0,1 Md€.

La contribution de l'État à la dette décroît de 1,1 Md€. Cette baisse provient pour l'essentiel de la dette négociable à court terme (-2,0 Md€). Par ailleurs, la contribution des organismes divers d'administration centrale (Odac) à la dette est stable. A noter que la dette des administrations de sécurité sociale croît très légèrement



Déficit public = Soldes budgétaires cumulés des administrations centrales, locales et de sécurité sociale.
Dette Publique = ensemble des emprunts publics contractés par l'État, la Sécurité sociale, les organismes divers d'administration centrale (ODAC) et les collectivités territoriales.

1.2 La Loi de Finances 2016

La Loi de finances 2016 s'appuie sur une prévision de croissance de 1% pour l'année 2016 et prévoit de ramener le déficit public à 3,3% du PIB en 2016. Le déficit budgétaire 2016 est fixé à 72 milliards d'euros, avec 301,7 milliards d'euros de recettes, 374,8 milliards de dépenses, 1,1 milliard d'euros de soldes des comptes spéciaux.

Pour poursuivre le plan d'économies de 50 milliards d'euros fixé par la loi du 29 décembre 2014 de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019, le texte prévoit 16 milliards d'euros d'économies en 2016 : 5,1 milliards au titre des dépenses de l'État, **3,5 milliards pour les collectivités locales**, 3,4 milliards pour l'assurance maladie et 4 milliards pour la protection sociale. La progression de la dépense publique sera de 1,3% en 2016.

Répartition de l'effort en dépenses sur la période 2015-2017 entre les administrations publiques

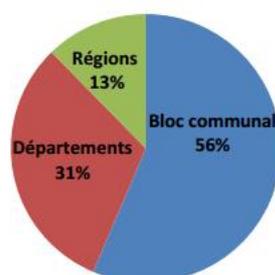
	État et ODAC	APUL	ASSO
Part dans les économies	38,0 %	21,4 %	40,6 %
Part dans les dépenses publiques	37,4 %	19,0 %	43,5 %
Part dans la dette publique	81,8 %	9,5 %	8,7 %

(Source Sénat)

Pour 2016, l'effort est chiffré à 16 Md€ en 2016 et se répartit de la façon suivante :

	2015	2016	2017	Cumul
Etat & agences	8,7	5,1	5,1	19
Collectivités locales	3,5	3,5	3,7	10,7
ASSO	6,4	7,4	6,5	20,3
TOTAL	12,2	16	15,3	50

Répartition de l'effort des collectivités locales au redressement des finances publiques



Source : Note LF 2016 AMF

Baisse des dotations

Après un gel de la DGF en 2013, une première baisse d'1,5 milliard d'euros en 2014, puis de 3,67 milliards en 2015 la loi de finances (PLF) pour 2016, du 29 décembre 2015, viennent confirmer la diminution des concours financiers de l'Etat aux collectivités.

L'article 151 de la loi de finances reconduit en 2016 le dispositif appliqué en 2015

Les collectivités locales, ainsi associées au redressement des finances publiques, verront leurs concours financiers réduits de 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017 (ce qui se traduit par une baisse de 3,67 milliards en 2015, initialement renouvelée des mêmes montants en 2016 puis 2017).

Au total, en incluant les baisses opérées en 2014 et 2015, les dotations de l'Etat aux collectivités auront reculé de 12,5 milliards d'euros d'ici 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros.

	Montant annuel prélevé sur les concours financiers de l'Etat aux collectivités	Perte annuelle cumulée par rapport à 2013	Effort supplémentaire cumulé
2014	-1,5 Mds €	-1,5 Mds €	28,02 Mds €
2015	-3,67 Mds €	-5,17 Mds €	
2016	-3,67 Mds €*	-8,84 Mds €	
2017	-3,67 Mds €	-12,51 Mds €	

*Le Projet de Loi de Finance prévoyait que le montant prélevé sur les concours financiers de l'Etat aux collectivités en 2016 devait être égal à celui de 2015. La Loi de Finance du 29 décembre prévoit une baisse des dotations d'un montant de 3,5Mds €.

Pour la Communauté de communes des Aspres, après une première contribution de 82.443€ en 2014 et un prélèvement de 203.163€ en 2015, un nouveau prélèvement de près de 200.000€ est à prévoir en 2016 ramenant la contribution de la collectivité au redressement des finances publiques à près de 485.000€ au total !

Transposition de la baisse de dotation sur la période 2014-2017 pour la Communauté de Commune des Aspres :

	Montant annuel prélevé sur les concours financiers de l'Etat aux collectivités	Perte annuelle cumulée par rapport à 2013	Effort supplémentaire cumulé
2014	-82.443 €	-82.443 €	1.548.750 €
2015	-203.163 €	-285.606 €	
2016*	-203.163 €	-488.769 €	
2017	-203.163 €	-691.932 €	

*Initialement prévue d'un montant identique à celui de 2015, la baisse des dotations pour l'année 2016 ne devrait pas excéder les 200.000€ Ce montant reste à confirmer.

Evolution du FPIC

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le **premier mécanisme national de péréquation horizontale** pour le secteur communal (communes et groupements). Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres. La loi de finances pour 2012 prévoyait une montée en charge progressive pour atteindre à partir de 2016 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales, soit plus d'1 Md€.

Montant du FPIC en 2016 : 1 Md€ (+ 220 M€ par rapport à 2015)

Après une progression de 210 M€ chaque année depuis 2012, le FPIC devait atteindre en 2016 son objectif, correspondant à 2 % des recettes fiscales du bloc communal (montant estimé, en 2012, à environ 1 milliard d'euros). Or, ce volume a été évalué, fin 2015, à 1,150 Md€, ce qui aurait nécessité une progression de + 370 M€ par rapport au montant du FPIC en 2015. Pour tenir compte du contexte de baisse massive des dotations et faire en sorte que la hausse du FPIC soit soutenable pour les communes et EPCI contributeurs, le législateur a décidé d'étaler sur deux ans la hausse supplémentaire du FPIC permettant d'atteindre son objectif initial.

A titre indicatif, le bloc communal des Aspres est bénéficiaire du FPIC (et non contributeur). Il a fait l'objet d'une répartition de droit commun comme suit :

	2013	2014	2015
Part CC des Aspres	81.946€	130.150€	177.510€
Part communes des Aspres	134.232€	207.127€	279.268€

Autres mesures de la Loi de Finances 2016

Le soutien à l'investissement public via la création d'un fonds d'aide à l'investissement local de 1 milliard d'euros et l'élargissement du fonds de compensation pour la TVA.

Création d'un Fonds de soutien à l'investissement

- 500 millions d'euros pour les communes et les EPCI, distribués par les préfets, financeront la réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de 9 développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de construction de logements, de réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants ;
- 300 millions d'euros, également gérés par les préfets, sont réservés aux communes de moins de 50.000 habitants.
- 200 millions d'euros sont issus du maintien en 2016 de la dotation d'équipement des territoires ruraux à son niveau de 2015 (816 millions d'euros contre 616 millions en 2014).

FCTVA

S'agissant du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), les collectivités et leurs groupements pourront désormais recupérer la TVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics réalisées à compter du 1er janvier 2016. Il faut aussi rappeler que l'augmentation du taux pour le remboursement de la TVA aux collectivités décidée dans la loi de finances pour 2015 permettra d'obtenir davantage de recettes au titre du FCTVA : 16,404 % contre 15,761 %, applicable aux dépenses éligibles réalisées à compter du 1er janvier 2015.

Abaissement du plafond de cotisation au CNFPT

L'article 167 de la Loi de Finances 2016 du 29 décembre 2015 abaisse le plafond de cotisation des collectivités territoriales au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) à 0,9% (contre 1% auparavant). Cela permet un allègement des charges pesant sur la collectivité.

Rythmes scolaires

Le fonds de soutien au développement des activités périscolaires est pérennisé et la part majorée de l'aide est maintenue pour soutenir les communes les plus en difficulté. A titre indicatif, sur la communauté de communes des Aspres, les communes de Villemolaque, Thuir, Fourques et passa sont concernées par la majoration de l'aide de l'Etat.

Evolution des bases fiscales

La valeur locative cadastrale d'un bien immobilier sert de base aux impôts directs locaux (taxe d'habitation, taxes foncières). Elle est calculée forfaitairement à partir des conditions du marché locatif de 1970 pour les propriétés bâties (date de la dernière révision générale). C'est pourquoi, pour tenir compte de l'érosion monétaire et de l'évolution des loyers, elle est revalorisée chaque année par des coefficients forfaitaires nationaux fixés annuellement par les lois de finances.

La loi de finances pour 2016 prévoit une augmentation de 1% des valeurs locatives. Le coefficient est ainsi fixé à 1,01 pour les propriétés non bâties, pour les immeubles industriels et l'ensemble des autres propriétés bâties.

Depuis 2007, ces revalorisations ont été les suivantes :

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1.80	1.60	2.50	1.20	2.00	1.80	1.80	0.90	0.90	1.01

A retenir !

Les mesures phares intégrées au sein de la loi de finances :

- La baisse des dotations aux collectivités de 3.5Mds €
- Les ajustements apportés au FPIC (+ 220 M€ par rapport à 2015)
- La mise en place d'un fonds de soutien à l'investissement
- L'abaissement du plafond de cotisation du CNFPT
- L'évolution des bases fiscales
- Un élargissement des attributions du FCTVA aux dépenses acquittées par les collectivités pour l'entretien des bâtiments publics, pour un coût en année pleine de 143 M€ ;

2 La situation financière de la Communauté de Communes des Aspres

Les données chiffrées 2015 sont présentées sous réserve des dernières écritures 2015 et de l'approbation des comptes par le vote du CA et la concordance avec le Compte de Gestion.

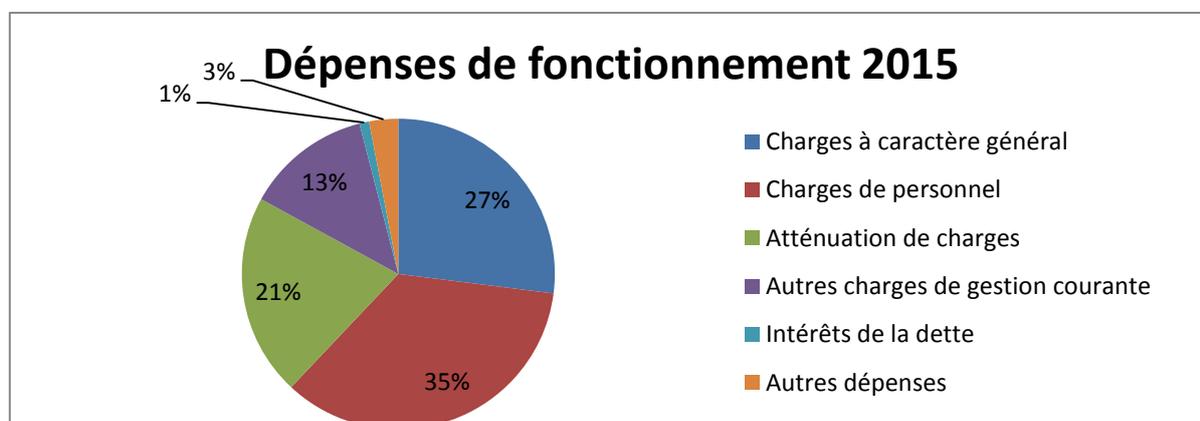
2.1 Rétrospective financière de la collectivité

L'analyse rétrospective de la « santé » financière de la communauté de communes constitue un préalable indispensable avant de se projeter sur les perspectives offertes. En effet la structure du budget d'une année et les perspectives financières à moyen terme ne sont jamais déconnectées des budgets antérieurs et doivent intégrer les réalisations passées, qu'elles soient positives ou négatives.

Dépenses de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement*	2012	2013	2014	2015	Variation 2014/2015
Charges à caractère général	1 981 491,42	2 029 353,92	2 549 746,27	2 730 517,46	7,1%
Charges de personnel	3 040 711,68	3 286 499,15	3 449 643,09	3 435 371,67	-0,4%
Atténuation de charges	1 538 818,97	1 538 818,98	1 538 818,98	1 538 818,98	0
	624 286,00	628 013,00	647 057,00	628 013,00	-2,9%
Autres charges de gestion courante	1 623 823,11	1 562 430,44	1 328 146,51	1 339 946,57	0,9%
<i>Dont subventions diverses</i>	<i>351 846,61</i>	<i>447 937,10</i>	<i>244 201,76</i>	<i>333 873,87</i>	<i>36,7%</i>
Intérêts de la dette	103 637,78	80 090,53	82 953,85	81 545,54	-1,7%
Autres dépenses	254 426,74	196 059,11	278 403,44	314 651,75	13%
total	9 167 195,70	9 321 265,13	9 874 769,14	10 068 864,97	2,0%

*Dépenses 2012 à 2014 : montants consolidés au regard des CA votés

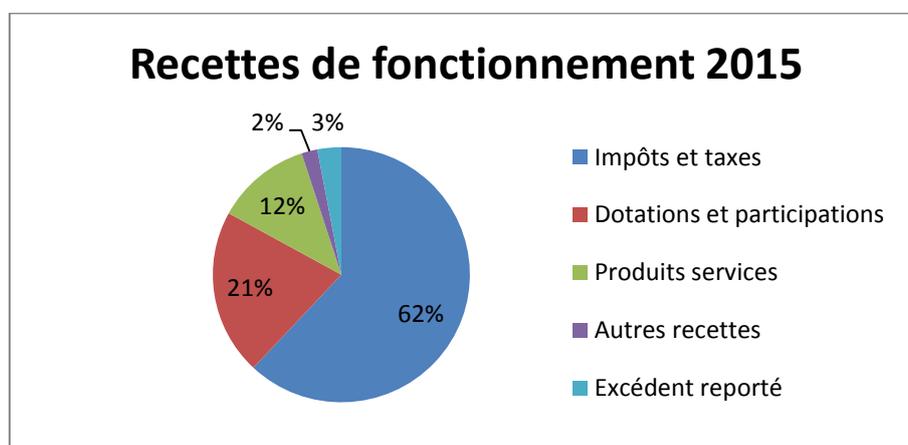


La hausse des charges à caractère général est essentiellement liée à la prestation de services relative aux Temps d'Activités Périscolaires sur l'année complète. A noter la maîtrise de l'ensemble des dépenses (notamment de personnel) qui permet de contenir cette hausse des dépenses de fonctionnement à 2% sur l'exercice.

Recettes de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement*	2012	2013	2014	2015	Variation 2014/2015
Impôts et taxes	6 366 180,23	6 519 223,80	6 395 828,12	7 027 067,26	9,87%
			<i>Dont PMCA</i>		
				225 310,00	
Dotations et participations	2 328 694,25	2 285 496,89	2 225 376,16	2 471 840,14	11,08%
<i>dont DGF - Part dotation interco.</i>	<i>797 674,00</i>	<i>780 104,00</i>	<i>704 355,00</i>	<i>497 280,00</i>	<i>-29,40%</i>
<i>Dont FPIC</i>		<i>81 946,00</i>	<i>130 150,00</i>	<i>177 510,00</i>	<i>36,36%</i>
Produits services	1 228 383,50	1 288 541,42	1 005 632,51	1 344 322,34	33,68%
Autres recettes	97 142,39	138 032,70	178 011,29	273 640,20	53,72%
Excédent antérieur reporté	3 227 185,16	2 238 362,53	2 086 918,70	401 989,51	-80,74%
Total	13 247 585,53	12 469 657,34	11 891 766,78	11 518 859,45	-3,14%

*Recettes 2012 à 2014 : montants consolidés au regard des CA votés



Premier poste de recettes de la collectivité, le produit de la fiscalité directe locale a bénéficié d'une hausse mécanique de 6% de la recette globale, liée à l'actualisation des valeurs locatives assortie d'une légère augmentation du nombre de contributeurs mais également du remboursement TEOM 2014 de PMCA (pour près de 4%).

A noter une augmentation des produits de services liée à l'organisation modifiée de la régie unique (encaissements 2014 sur 11 mois – en 2015 sur 12 mois de l'année) ainsi qu'à une hausse du nombre d'utilisateurs dans les services de restauration scolaire et téléalarme.

La variation des « autres recettes » s'explique notamment par une augmentation des atténuations de charges (remboursement des contrats aidés).

La participation au redressement des finances publiques impacte la dotation d'intercommunalité (composante de la DGF). La baisse de cette dotation est atténuée par le versement du FPIC mais aussi par l'augmentation sensible des subventions de fonctionnement (participation CAF et Fonds de soutien TAP...).

Analyse des dépenses de fonctionnement : un équilibre fragile à consolider

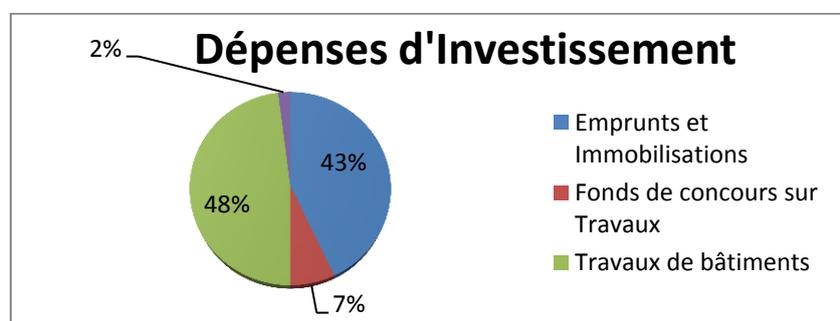
Le solde de fonctionnement définit la capacité à investir ou à emprunter, c'est-à-dire l'autofinancement. Les dernières compétences intégrées dans les statuts de la collectivité impactent considérablement son équilibre. Si cela a pu être absorbé grâce à une gestion saine de la collectivité sur les années précédentes, elle doit désormais être consolidée par une hausse pérenne des recettes de fonctionnement et la poursuite de la maîtrise des dépenses.

Plusieurs pistes doivent être envisagées parmi lesquelles l'imposition du Foncier Bâti qui permettrait une recette pérenne de près de 300.000€ et une révision des flux financiers au sein du bloc intercommunal.

Dépenses d'investissement

Dépenses réelles d'investissement*	2012	2013	2014	2015	Variation 2014/2015
Emprunts et Immobilisations	540 173,86	358 946,91	780 460,92	2 909 496,81	256,10%
Fonds de concours sur Travaux	168 465,23	418 652,31	812 096,20	458 931,44	-43,49%
Travaux de bâtiments	4 184 505,23	4 817 181,16	4 957 189,89	3 025 556,60	-38,97%
Amortissement des subventions	6 483,33	3 577,74	3 577,73	20 793,15	
Résultat antérieur				148 334,31	
Total	4 899 627,65	5 598 358,12	6 553 324,74	6 563 112,31	+0,15%

*Dépenses 2012 à 2014 : montants consolidés au regard des CA votés

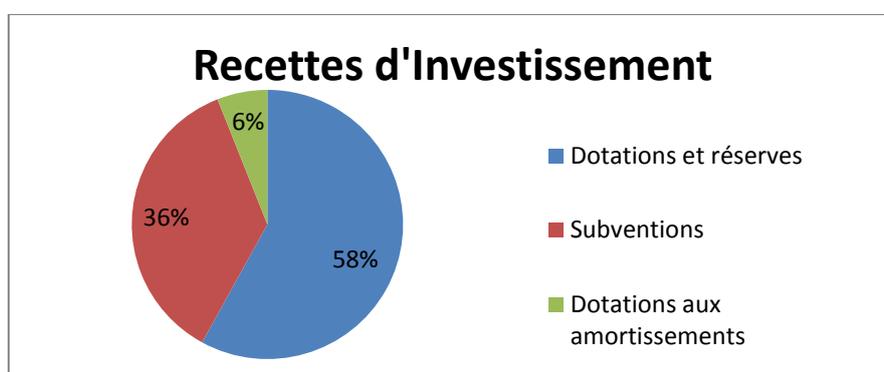


La forte progression de la ligne « emprunts et immobilisations » s'explique par le transfert de l'opération inscrite initialement dans le budget annexe au budget général (ZAE Carbouneille). Il n'y a pas eu d'emprunt complémentaire contracté sur l'exercice. Malgré la baisse de travaux de bâtiments et des montants de fonds de concours, la collectivité a conservé une politique offensive en termes d'investissements.

Recettes d'investissement

Recettes réelles d'investissement*	2012	2013	2014	2015	Variation 2014/2015
Dotations et réserves	6 713 542,62	6 795 913,86	4 235 274,79	2 846 119,89	-32,8%
Subventions	685 557,75	1 459 023,82	1 932 767,00	1 790 674,56	-7,35%
Emprunts	1 365 800,00	12 200,00	17 000,00	9 600,00	-43,53%
Dotation aux amortissements	213 246,58	152 595,42	219 948,64	285 848,49	29,96%
total	8 978 146,96	8 419 733,10	6 404 990,43	4 932 242,94	-22,99%

*Recettes 2012 à 2014 : montants consolidés au regard des CA votés



L'élément majeur à noter est la disparition de l'excédent d'investissement reporté (déficit en 2014).

Récapitulatif

Situation au 31/12/2015	2015	
	Fonctionnement	1 449 994,48
	Investissement	- 1 630 869,37
Investissements Restes à réaliser	2015	
	Dépenses	1 582 417,34
	Recettes	2 376 715,82
CA prévisionnel	2015	
	Fonctionnement	1 449 994,48
	Investissement	-836 570,89

Soit un excédent définitif à ajuster selon les dernière écritures et les R à R 613 423,59 €

2.2 Etat de la dette

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dettes annuelles (Total des échéances)	225 620,70	225 620,70	225 620,70	225 620,70	225 620,70	225 620,70

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dettes annuelles (Total des échéances)	225 620,70	225 620,67	123 688,57	123 688,57	123 688,57	32 589,90

Le faible taux d'endettement a permis à la collectivité de dégager un certain niveau d'autofinancement. Mais celui-ci a été considérablement impacté par la prise de nouvelles compétences sans transfert de charges. Il doit faire l'objet d'une vigilance particulièrement accrue dans la perspective des nouvelles compétences obligatoires issues de la Loi NOTRe (dont GEMAPI).

2.3 Evolution des effectifs de la Communauté de Communes des Aspres

	2011	2012	2013	2014	2015
Effectif permanent	105	107	123	117	108
Agents Titulaires	74	72	69	64	64
Agents non titulaires	31	35	54	53	44
<i>Dont Emplois aidés</i>	1	3	10	13	23
Effectif non permanent	44	52	61	66	32
Renfort de services (animateurs +contractuels)	44	52	61	66	32
TOTAL EFFECTIF	149	159	184	183	140
Variation		6,71%	15,72%	-0,54%	-23,50%

L'importante progression des effectifs en 2012 et 2013 s'explique essentiellement par les transferts de compétences. L'absentéisme impacte également lourdement l'effectif total avec un recours aux renforts de services particulièrement important dans certains services communautaires. La réduction des effectifs entre 2014 et 2015 est justifiée par la prestation de service des Accueils de Loisir. Le recours à des emplois de solidarité permet par ailleurs, de contenir année après année la masse salariale.

2.4 Synthèse de la rétrospective financière 2012-2015

Au regard des divers postes de dépenses mais également du taux de coefficient fiscale (0.3886), la communauté de communes des Aspres affiche un niveau de compétences élevé avec des services parfaitement assumés. Malgré l'absence de révision des taux d'imposition (gelés depuis 1998), elle a mené une politique offensive d'investissements sans recours à l'emprunt. Le fonds de roulement constitué au fil des exercices antérieurs a permis jusqu'en 2014 de financer cette politique (à hauteur de 54% du financement des investissements) sans impacter le pouvoir d'achat des ménages ni les finances communales qui ont bénéficié d'un accompagnement soutenu tant en fonctionnement qu'en investissements. En conséquence, le niveau d'autofinancement s'est considérablement affaibli ce qui contraint à redéfinir les modalités de fonctionnement de la collectivité et à prioriser les investissements à réaliser.



A retenir !

Les principales caractéristiques financières et fiscales de la Communauté de communes des Aspres

- Un CIF de 0,388611 alors que le CIF moyen de la catégorie se situe à 0,354408.
- Ce taux élevé a permis de réduire l'impact de la baisse des dotations de l'Etat.
- Les recettes liées aux subventions et au FCTVA sont optimisées dans la communauté de communes des Aspres. Elles représentent 48,2% du financement total des investissements en 2015.
- Des taux d'imposition ménages (TH/TF) inférieurs à la moyenne départementale qui n'ont jamais été révisés.
- Un potentiel fiscal en progression de 5,1% bien qu'il reste faible (172€/habitant en 2014), nettement en dessous du niveau moyen de la strate (277€/hab).
- Dette : la communauté dispose d'une solvabilité nettement meilleure (1.4 ans) que la moyenne constatée dans les communautés voisines (10 ans).
- **Mais une épargne brute à reconstituer (4.3% en 2015 alors que l'objectif est de 9%).**

En conséquence, un nouveau fonctionnement de la communauté doit être inventé : jusqu'en 2014, par vagues successives, un grand nombre de compétences ont été transférées sans procéder de façon systématique à des transferts de charges intégrales. De nombreux investissements ont réalisés sur les communes membres, dans une démarche d'aménagement rationnel du territoire. Des fonds de concours permettaient d'accompagner les opérations portées par les communes et les flux financiers de la communauté vers les budgets communaux - en fonctionnement - ont été maintenus à des valeurs très élevées.

Cette bienveillance a sans doute contribué à développer et consolider l'esprit communautaire. Désormais, il faut s'y référer afin de redéfinir ensemble le projet de territoire et l'inscrire dans un pacte Financier et Fiscal.

3 Les orientations budgétaires 2016

Dans le cadre d'une projection pluriannuelle (2016-2020), les orientations budgétaires proposées s'articulent autour de 3 priorités d'intervention, tant en terme de fonctionnement que d'investissement :

- ✓ L'exercice des compétences communautaires (services)
- ✓ La mise en œuvre des compétences obligatoires inscrites dans la Loi NOTRe
- ✓ Les axes stratégiques de développement du territoire (ébauche du projet de territoire 2015/2020)*

* Les axes stratégiques du projet de territoire sont présentés à titre indicatif afin de donner une meilleure lisibilité aux éventuelles programmations pluriannuelles. Ils sont susceptibles d'évoluer en fonction de la concertation engagée :

Axe préalable : Optimisation des services à la population (exercice de nos compétences)

Axe 1 : Poursuivre et conforter la dynamique économique engagée sur le territoire des Aspres

Axe 2 : Elaborer et mettre en œuvre un programme territorial en faveur de la « croissance verte »

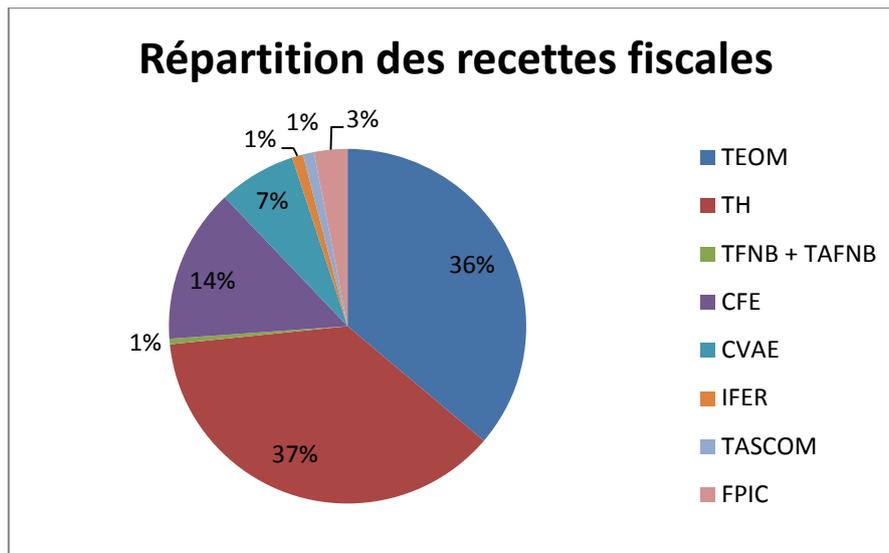
Axe 3 : Préserver notre environnement et le cadre de vie des habitants

Axe 4 : Pour un territoire ouvert... et coopérant

3.1 – Fonctionnement :

3.1.1 Recettes de fonctionnement

Ressources Fiscales			
Nature du produit	Estimations 2015	Réalisations 2015	Estimations 2016
TEOM	2 325 000	2 444 636	2 445 000
TH	2 340 000	2 483 563	2 480 000
TFNB	18 700	18 963	18 500
TAFNB (majo dpmt + région)	24 000	27 686	27 500
CET	CFE	920 000	966 876
	CVAE	400 000	498 808
IFER	100 000	101 693	100 000
TASCOM	26 000	26 509	30 000
FNGIR	- 630 000	- 628 013	- 628 013
Fonds de péréquation		20 229	
FPIC	150 000	177 510	220 000
TOTAL	5 654 600,00	6 138 460	6 147 987



En 2016, une baisse des produits attendus est à prévoir du fait de l'absence de la participation de PMCA (fin de la convention de prestation de services collecte en 2014 avec derniers règlements en 2015). Afin de consolider les ressources de la collectivité, une hausse sensible de la fiscalité est proposée (révision TH et imposition du foncier bâti – Produits attendus : près de 400.000€)

3.1.2 Dépenses de fonctionnement liées à la mise en œuvre des services (compétences propres)

Les charges générales de fonctionnement

Les charges à caractère général regroupent les achats de fourniture, l'entretien de ns matériels, bâtiments ainsi que les locations et les charges d'assurance et d'énergie.

En 2015, une consultation a été engagée sur des marchés de fournitures administratives et de produits d'entretien assortie d'une réorganisation interne dans le suivi des commandes, ce qui a permis une baisse significative de ce poste de dépenses (-20%). Dans le cadre de l'élaboration du schéma de mutualisation, une commission a été créée afin de constituer un groupement de commandes qui permettra de tendre vers davantage d'économies.

Pour 2016, les services ont reçu pour consigne de figer leurs crédits de dépenses courants en valeur BP2014, représentant déjà un effort en volume par rapport à l'inflation prévisionnelle.

S'agissant des dépenses de personnel, l'enjeu en 2016 est de contenir la masse salariale et d'engager une démarche (dans le cadre de l'actualisation du document unique, en tenant compte des risques psychosociaux) de réduction des surcouts liés à l'absentéisme.

Bien que son poids ne représente que 35% des dépenses de fonctionnement, la maîtrise de la masse salariale est un enjeu fondamental dans la mesure où son volume global prévisionnel s'établit pour 2016 à environ 3.500.000€, en limitant à 1,88% la progression qui habituellement s'élève à 2,5%.

Les revalorisations catégorielles de salaires décidées au niveau de l'Etat, la hausse des charges, sont des dépenses incompressibles et des facteurs de rigidité de la masse salariale, alors même que sur la période la Collectivité a pourvu aux remplacements après examen approfondi au cas par cas des postes et besoins concernés.

Un surcoût sensible imputable à l'absentéisme est constaté (cout des assurances, prise en charge des agents en arrêt, renfort de service...). La mise en place d'actions pour lutter contre les Risques Psychosociaux dans les prochains mois, permettra d'initier une démarche afin de les réduire.

Il convient toutefois de prendre en compte les différentes recettes notamment la participation de l'Etat sur les emplois aidés et la refacturation de personnel au titre de la mutualisation avec les communes du territoire.

Par ailleurs, la montée en puissance des prestations de services s'inscrivant dans le schéma de mutualisation doit permettre une optimisation des ressources humaines (cf. rapport sur la mutualisation).

Enfin, historiquement, la communauté a conservé un niveau élevé de **flux financiers en direction des communes membres** (Attributions de compensation, remboursement forfaitaire pour la restauration scolaire...). Cette démarche bien que impactant négativement le calcul de la DGF intercommunale, permettait un développement harmonieux du territoire et de répondre aux enjeux de proximité qui avaient été identifiés.

Dans le cadre de la réflexion engagée pour reconstituer l'épargne brute de la collectivité, une baisse sensible de ces dépenses doit être envisagée.

Les actions développées en fonctionnement

Le projet éducatif territorial : la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires

Avec une première année complète de fonctionnement en 2015, et la mise en place d'une évaluation en fin d'année scolaire, un réajustement dans l'organisation et la répartition des postes de dépenses a permis la révision du marché conclu avec la Ligue de l'enseignement. Le gain opéré pourrait atteindre les 100.000€ / an.

Par ailleurs, l'année 2016 étant la dernière du PEdT signé pour la période 2014/2016, il est proposé au cours des prochains mois d'engager une réflexion plus large afin de bâtir un Projet Educatif Local (PEL), en partenariat avec les services de l'Etat, lequel sera le support de contractualisation avec la CAF pour la période 2017/2020.

La modernisation des outils de fonctionnement et dématérialisation

A l'heure de la dématérialisation et du tout-numérique, l'un des enjeux est de moderniser l'image de notre collectivité mais surtout de s'inscrire dans l'efficience et l'économie.

L'élaboration d'un Plan de Développement Numérique a permis de mettre en exergue les pistes d'optimisation du fonctionnement et de proposer le déploiement d'outils permettant davantage d'interactivité avec les habitants des Aspres.

En 2014, la mise en place d'une régie unique assortie de la création d'un « espace familles » sur le site de la communauté a été finalisée. De même, un deuxième volet du PDN a été initié et finalisé en 2015 : celui de l'administration générale (RH-Comptabilité-Marchés...) avec une dématérialisation totale des procédures (PSV2 et signature électronique) et celui de la collecte (optimisation des tournées – gestions diverses).

Ce programme inclue l'opération visant la mise en réseau des bibliothèques des Aspres. 2016 devrait permettre de constater les effets de la dématérialisation en termes d'économies.

La communication

L'effort devrait être maintenu, cette année, en matière de communication générale avec notamment la réflexion portant sur un schéma de signalétique qui doit permettre de mieux valoriser l'action communautaire auprès des citoyens de la communauté.

De même, la démarche d'élaboration de l'Agenda 21, suppose un effort soutenu de communication afin d'asseoir la démocratie participative souhaitée dans ce cadre. Ce volet est particulièrement essentiel en 2016, année du dépôt de la candidature à l'obtention du « label » par le Ministère.

Enfin les outils instaurés (brochure, flash info) doivent être reconduits et le site Internet tout comme la présence sur les réseaux sociaux, régulièrement actualisés. A cet effet, le poste d'infographiste à mi-temps est reconduit en 2016.

L'évaluation financière proposée pour les charges générales de fonctionnement est réalisée sur la base d'une stabilité de ce poste au regard du CA 2015 par rapport à l'année précédente afin de tenir nos engagements en matière de maîtrise des coûts de fonctionnement, sous réserve d'un fonctionnement identique sans transfert de nouvelles compétences.

3.1.3 Dépenses de fonctionnement liées au transfert de nouvelles compétences

La Loi NOTRe prévoit le transfert d'un certain nombre de compétences aux EPCI. La plupart de ces compétences étant déjà assumées par la Communauté de Communes des Aspres, aucun impact n'est à prévoir en 2016. Toutefois le transfert obligatoire de la GEMAPI et de l'ensemble des ZAE doit être évalué dès cette année pour une mise en place au 1^{er} janvier 2017 (ZAE) et 2018 (GEMAPI).

3.1.4 Dépenses de fonctionnement liées à la mise en œuvre du projet de territoire

L'élaboration du projet de territoire

Après avoir réalisé un diagnostic quantitatif et qualitatif du territoire et identifié les enjeux stratégiques, une ébauche du projet de territoire a été présentée aux élus.

C'est cette ébauche qui peut être amenée à évoluer dans son contenu et sa stratégie qui sert de cadre aux orientations budgétaires 2016.

Afin d'obtenir la reconnaissance au titre d'un Agenda 21, une large consultation des acteurs locaux et plus généralement des citoyens doit être engagée.

Le développement économique (axe 1 du projet de territoire)

▪ Aide directe aux entreprises

La communauté de communes des Aspres a participé activement à l'élaboration du Programme Leader, porté par le Pays Pyrénées-Méditerranée. Il s'agit d'un programme européen en faveur du développement rural, dont le thème retenu par les acteurs locaux, pour la programmation 2014/2020 est celui du développement économique. Financé par le FEADER, ce plan d'actions territorial a fait l'objet d'un conventionnement en décembre 2015 entre le Pays et la Région (Autorité de Gestion) et devrait être opérationnel dans le courant 2016.

Présenté lors du Conseil Communautaire du 17 novembre 2014, ce programme a reçu un avis favorable unanime des membres présents.

Parmi les axes retenus, le premier concerne un programme d'aides directes aux entreprises afin de soutenir l'activité et l'emploi. La mise en œuvre de cet axe repose sur un règlement des aides directes porté par chacune des intercommunalités.

Le territoire se donne comme ambition de soutenir à travers cette action, 4 projets par an. Soit 24.000€ de subvention dont 6.400€ à la charge de la collectivité.

▪ Attribution de Subventions en faveur du développement économique

Il est proposé de maintenir les subventions attribuées aux associations proposant un programme de soutien à l'économie locale. Sont concernés :

- L'Office du Tourisme Intercommunal Aspres-Thuir
- L'association ASDAMA
- L'Association des amis d'Alain Marinaro
- Syndicat des Oléiculteurs (aide à la plantation d'oliviers)

Les subventions qui participent à la Maitrise des consommations d'énergie (axe 2 du projet de territoire)

La communauté de communes des Aspres, par l'intermédiaire de la candidature présentée par le Pays Pyrénées-Méditerranée a été lauréate de l'appel à projet lancé par le Ministère de l'Ecologie, au titre de « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ». L'opération proposée vise à réduire les consommations d'énergie sur le territoire à travers un programme de modernisation de l'éclairage public. Un diagnostic doit être préalablement engagé. Cette opération bénéficie d'un financement d'Etat à hauteur de 80%.

Par ailleurs, il est proposé de reconduire l'aide à la mise en place de chauffe-eau solaires pour les particuliers, en 2016.

La préservation de l'environnement et du cadre de vie des habitants (axe 3 du projet de territoire)

▪ L'aménagement rationnel du territoire et le cadre de vie

Une réflexion portant sur le transfert de la compétence voirie est engagée en 2016. Elle devrait être conduite en régie.

- Les subventions qui participent à la cohésion sociale

Depuis plusieurs années, les relations entre associations et collectivités territoriales connaissent une profonde mutation. D'abord par l'ampleur de la baisse des financements publics aux associations, ensuite dans les relations que ces partenaires historiques entretiennent. Parce que le tissu associatif est vécu par la collectivité comme un véritable vecteur de cohésion sociale, il est proposé de reconduire l'ensemble des subventions accordées aux associations locales. Une priorité est accordée aux associations d'éducation populaire implantées sur le territoire : FOYERS RURAUX (82.000€).

Par ailleurs l'aide à l'obtention du permis de conduire pour les jeunes de 19 à 26 ans est reconduite (12.000€).

Les dépenses liées à la coopération (axe 4 du projet de territoire)

Dans le cadre du projet de territoire une attention particulière est portée sur les perspectives de coopération. A ce titre, la communauté de communes des Aspres a présenté (ou s'apprête à le faire) plusieurs projets :

- Une coopération avec le Liban sur le thème des déchets, dans le cadre de la coopération décentralisée ;
- Une coopération avec la Catalogne et une diversité de partenaires français, sur le thème de la randonnée, dans le cadre de la coopération transfrontalière (POCTEFA) ;
- Une coopération avec le Consell Comarcal de la Garrotxa, celui du Ripolles et désormais, la communauté de communes du Conflent, dans le cadre du programme européen ERASMUS+, en faveur de la mobilité des jeunes.
-

3.2 Orientations en matière d'investissement

Nos orientations sur le programme d'investissement sont faites avec le souci constant de préserver nos capacités budgétaires. La réflexion va au-delà de l'horizon budgétaire 2016 et la dimension pluriannuelle de chaque projet doit être évaluée.

3.2.1 Les projets d'investissement récurrents et/ou liés au fonctionnement des services

L'entretien des bâtiments et l'équipement des services

Des enveloppes devront être dégagées pour permettre l'entretien normal de nos équipements, et pour l'acquisition de matériel pour le fonctionnement de nos services.

Dans les priorités recensées à court terme, il est à prévoir :

- Des travaux de sécurisation du multi accueil : réhabilitation des espaces extérieurs, création d'un vestiaire du personnel et aménagement d'espace de stockage (obligations réglementaires) ;
- Travaux d'Aménagement du RAM ;

La communication – Signalétique

En matière de communication, il s'agit de poursuivre la mise en place d'une signalétique communautaire (en premier lieu signalétique directionnelle des services de la communauté et affichages travaux communautaires puis ZAE).

Cette action peut être conduite dans le cadre d'un programme pluriannuel à définir en fonction de l'ingénierie financière susceptible d'être mobilisée (ex : programme Leader sur la signalétique des ZAE).

Les déchets

Compte tenu du léger excédent constaté sur le budget des ordures ménagères, il est proposé de poursuivre le renouvellement du parc de camions-bennes par l'achat d'un véhicule par an, jusqu'en 2018.

Par ailleurs, quelques aménagements seraient nécessaires pour cause de dangerosité en faveur d'une amélioration des conditions de travail des agents de collecte. A noter que sur les aspects esthétiques, le partenariat avec la commune est nécessaire.

Voirie d'intérêt communautaire

En 2014, certaines voiries ont été classées d'intérêt communautaire. Des aménagements restent à prévoir sur les accès aux équipements communautaires. Une priorité doit être accordée aux voiries des ZAE en voie de requalification. Des opérations d'entretien (débroussaillage) sont également nécessaires.

Aire d'Accueil des gens du Voyage :

Des travaux d'amélioration du site sont à programmer. Ces derniers conditionnent le maintien des financements de l'Etat.

3.2.2 Les projets d'investissement liés au projet de territoire (ébauche 2015/2020)

Priorité 1 : Le développement économique

Une priorité est donnée sur les investissements inscrits dans la politique communautaire en matière de développement économique. Ils relèvent de 3 axes stratégiques :

A / Les Zones d'Activités Economiques

Premier pilier parmi les compétences de la communauté, un effort d'investissement sera consacré à l'aménagement et au développement des Zones d'Activités économiques avec notamment les projets suivants :

- ZAE La Carboneille (Réalisation du PUP – fin des travaux en 2016)
- ZAE des Espassoles : acquisitions foncières et étude pour les aménagements
- ZAE Puig Serbi : Requalification de la zone
- ZAE le Pougerault à Trouillas : signalétique et mise en sécurité giratoire
- ZAE de Banyuls : Extension

Ces opérations doivent faire l'objet d'une programmation pluriannuelle élaborée dans le cadre de la commission de développement économique.

B/ Le Tourisme

Axe majeur de notre développement économique, il repose essentiellement sur les flux générés par le produit d'appel que représentent les caves Byrrh. L'opération de réhabilitation pour tendre vers un centre d'interprétation du patrimoine reste une opération majeure dans la stratégie communautaire. Le circuit de visites dans sa nouvelle configuration a été inauguré en juillet 2013. Il convient néanmoins de faire évoluer les outils de médiation avec la mise en place, notamment, d'ateliers de cuisine ou de mixologie. De même, le bâtiment acquis par la communauté comporte plusieurs étages qui doivent progressivement être réhabilités et valorisés. Pour 2016, le projet de création d'une école de sommellerie doit être engagé.

A ces opérations, il convient d'ajouter la mise en place du schéma de la randonnée, envisagé dans le cadre d'un programme de coopération transfrontalière qui conditionne l'échéance de mise en œuvre (2017/2018).

C/ Le soutien au monde agricole

Un important projet en faveur de l'irrigation des vignes dans les Aspres a été initié par la Communauté de Communes des Aspres, mobilisant un très large partenariat (Services de l'Etat, Conseil Départemental, Régional, Chambre consulaire, professionnels...). Une animation a été engagée en 2014 permettant de confirmer les besoins et une étude relative à la ressource en eau a été confiée à BRL.

Il convient désormais d'engager les études règlementaires et de mettre en place l'ingénierie financière nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

Estimé à près de 6M€, cette opération est éligible à un financement au titre du FEADER à hauteur de 80%. Néanmoins, compte tenu de l'importance de ce montant, le recours à l'emprunt est inévitable avec la possibilité de faire supporter les annuités aux futurs usagers.

Priorité 2 : La croissance verte

Réduction des consommations d'énergies

A l'issue du diagnostic qui doit être réalisé en 2016, une programmation pluriannuelle de modernisation de l'éclairage public doit être engagée sur les communes adhérentes au service commun. Enveloppe prévisionnelle 2016 : 130.000€ (diagnostic + actions de préfiguration) financés à 80%.

Priorité 3 : La préservation de l'environnement et du cadre de vie des habitants

L'autre axe de développement favorisé par la collectivité consiste à mettre en œuvre des investissements permettant un aménagement rationnel du territoire qui favorise le cadre de vie des habitants de la communauté.

A ce titre, les chantiers à poursuivre sont :

- Les travaux d'aménagement des entrées, traversées ou cœur de ville à Montauriol, (RD2 - 2^{ème} tranche), Banyuls dels Aspres (Rue de la Tramontane),...
- Les acquisitions foncières pour l'accueil d'une caserne de pompiers

Les opérations prioritaires à engager :

- la création de Bistrots de pays à Calmeilles et à Oms

Les fonds de concours :

Le versement des fonds de concours aux communes est restreint aux montants engagés. Le gel des fonds de concours est envisagé sur la programmation en 2016.

Une partie des recettes d'investissement provient des reports d'excédents de fonctionnement. Il est à noter que ce report diminue au fil des années et qu'il va, à terme, être trop réduit pour couvrir les déficits d'investissement. Aussi, tout comme au cours des années précédentes, un effort particulier doit être mis en œuvre pour favoriser l'ingénierie financière et mobiliser des partenariats financiers.

3.3 Le Pacte financier et fiscal

Le Pacte Financier et Fiscal proposé entre Communauté et Communes membres est l'outil référent permettant la définition des leviers d'action choisis par les élus pour le financement des projets prévus au Plan Pluriannuel d'Investissement.

Qu'est-ce qu'un « Pacte Financier et Fiscal » ?

Ce n'est pas un moyen de se répartir des richesses mais bien un outil de gestion d'un territoire.

Dans ce contexte d'organisation du territoire, il s'agit donc de s'interroger sur la traduction financière et fiscale du projet de territoire et d'en tirer toutes les conséquences.

Dans un contexte inédit de réduction des financements publics, le pacte financier et fiscal, permet d'identifier les ressources financières et fiscales d'un Territoire, au-delà des limites administratives, dans l'objectif de les mobiliser à l'échelon pertinent pour les projets stratégiques tout en évitant un recours trop important à la fiscalité « entreprises » ou « ménages ».

Plusieurs axes peuvent ainsi habituellement être définis au travers de ce pacte entre Communauté et Communes membres : la programmation pluriannuelle des investissements, son financement, la gestion des compétences et le recours aux leviers fiscaux.

En d'autres termes, il appartient au pacte de mettre au clair toutes les décisions financières et fiscales qui permettront le financement des projets dans un contexte marqué par une réduction accrue des financements publics et sans doute une participation accrue des budgets communaux.

Ce pacte financier et fiscal semble particulièrement opportun en 2016 !

3.3 Le schéma de mutualisation

Le schéma de mutualisation des Aspres a été approuvé à l'unanimité par les élus communautaires et la majorité des conseils municipaux des Aspres, au 31/12/2015.

Dans les préconisations qui y figurent, plusieurs types d'opérations ont été engagées ou sont projetées à court terme :

1/ le développement et le déploiement des services communs :

Le service commun des Autorisations des Droits du Sol a fait l'objet d'une convention avec la commune de Ponteilla à effet au 1^{er} juillet 2015.

Cette prestation extracommunautaire a permis d'optimiser le fonctionnement du service à hauteur de 1.200€ (instruction de 22 permis dont 10 gratuits) sur 6 mois. De même, le nombre de permis instruits à l'échelle des communes membres du service commun (18) s'élève à 388.

Le service commun envisagé pour la maintenance et la modernisation de l'éclairage public n'a pu être mis en place en raison des réserves des services de l'Etat. Dans l'attente de son effectivité, des conventions de prestation ont été conclues entre la communauté et 11 communes de son périmètre de compétence : Brouilla – Calmeilles – Camélas – Llauro – Montauriol – Oms – Passa – Ste Colombe – St Jean Lasseille – Villemolaque.

La prestation de service ainsi opérée a permis l'optimisation du fonctionnement des agents qualifiés à hauteur de 150 heures en 3 mois.

2/ La commande publique

Lors de l'élaboration du schéma de mutualisation, une demande forte en faveur de la commande publique s'est exprimée. Un groupe de travail a été réuni le 4/12/2015 avec les secrétaires et directeurs généraux des communes afin de préciser les besoins de chaque collectivité.

Dans un premier temps, un groupement de commande piloté par la communauté de communes permettra d'engager une consultation portant sur :

- Les fournitures administratives : CC Aspres + OIT Aspres Thuir, Llauro, Villemolaque
- Les fournitures d'entretien : CC Aspres + OIT Aspres Thuir, Llauro , Villemolaque et Brouilla.

Ces 2 consultations seront engagées respectivement aux mois d'avril et juin 2016.

Les autres pistes de mutualisation (en matière de commande publique) sont conditionnées à l'échéance des marchés en cours ou à venir :

- Analyse et prélèvement des surfaces, en matière d'hygiène et sécurité alimentaire / contrôle légionellose / contrôle insectes
- Incendie et sécurité des bâtiments / vérification des extincteurs / désenfumage.
- Contrôle des installations électriques (diagnostic puis contrôles périodiques)
- Contrôle technique des véhicules
- Fourniture pneumatiques...

3/ La mutualisation horizontale

- Les communes de St Jean Lasseille, Banyuls dels Aspres et Brouilla se sont réunies dans le cadre de la réflexion relative à l'élaboration du schéma de mutualisation afin de mettre en place une police municipale mutualisée. A ce jour, 4 réunions préparatoires ont été organisées.
- Les communes de Ste Colombe, Montauriol, Tordères et Llauro se sont concertées et ont approuvé le choix de mutualiser leurs moyens pour faire appel à un Bureau d'Etudes spécialisé dans les réglementations et l'élaboration d'un Plan d'Aménagement et de développement durable ainsi qu'à un cabinet d'avocat assurant la protection juridique.
- ASPRESIVOS : 4 communes du territoire se sont unies pour constituer un syndicat de gestion des personnels affectés au regroupement pédagogique intercommunal. Cela permet aux communes de Caixas, Montauriol, Llauro et Tordères de mutualiser un service constitué de 6 agents dont le fonctionnement s'élève à 78.658 € et la part investissement à 3.160€.

4/ Mutualisation ascendante

La prise des compétences restauration scolaire et enfance jeunesse ont été assorties d'une mise à disposition du personnel communal sur ces services afin d'optimiser leur fonctionnement, de maintenir l'emploi dans les communes concernées, tout en conservant une certaine stabilité pour les enfants bénéficiant de ces services.

A ce jour sont concernés

- La restauration scolaire avec le personnel d'entretien et d'encadrement selon les sites
- Les accueils de loisirs et points jeunes avec le personnel d'entretien
- Les temps d'activités périscolaires, avec le personnel encadrant.

D'autres formes de mutualisation sont également à noter avec la mise à disposition de matériel (tractopelle sur la déchetterie de Trouillas, minibus avec les associations du territoire, balayeuse de Thuir sur l'ALSH), ou le remboursement de frais divers (transports restauration scolaire, frais liés à l'immeuble – siège de la communauté).

Il est également rappelé que dans le cadre de la mutualisation et des économies d'échelle sur le territoire, différentes opérations sont déjà assurées : plateforme dématérialisée des marchés, logiciel services familles, logiciel cadastre,... dont les accès ont été ouverts aux communes pour optimiser la praticité et la réactivité des mises à jour des informations sur le périmètre.



4 Budget annexe Eau & Assainissement

L'année 2016 en matière d'eau et d'assainissement sera marquée par la nouvelle consultation relative aux contrats d'affermage et marché à bon de commande.

4.1- Eau

Le Compte administratif 2015 fait apparaître

- Un **excédent** de fonctionnement de : 1.369.472,51€
- Un **excédent** d'investissement de : 222.840,33€ (expliqué par un ajustement très restrictif des restes à réaliser de dépenses, dont les opérations non engagées seront reportées au budget 2016).

Les **Restes à Réaliser** de dépenses s'élèvent à 222.814,49€ et de recette à 60.000€.

Soit pour les deux sections un résultat définitif **Excédentaire** de : **1.429.498,35€**

Pour 2016 :

Deux axes principaux constituent la politique communautaire de l'eau :

- le schéma directeur de l'eau en cours d'élaboration ;
- les objectifs de réduction des fuites.

Les investissements réalisés par la collectivité doivent prioritairement s'inscrire dans cette stratégie. Il s'agira notamment d'intervenir lors des travaux de voirie et de mettre en œuvre les orientations du schéma directeur.

Concernant les recettes : Il est à noter une diminution récurrente des volumes vendus, ce qui laisse supposer une attention particulière apportée à la consommation des particuliers et des collectivités.

Toutefois, les recettes liées à la vente d'eau restent en légère progression du fait de l'évolution annuelle des tarifs applicables.

Les principaux projets d'investissements liés à la politique de l'eau sont :

- Démarrage des opérations liées au schéma directeur :
 - Maillage Ste Jean Lasseille – Banyuls dels Aspres
 - Réduction des fuites (St Jean Lasseille – Avenue de la Mairie)
 - Etude pour le renforcement stockage à Fourques
 - Diagnostic des ouvrages de production et de stockage
- Accompagnement des travaux de voirie
 - Thuir : Rue Arago
 - Trouillas : Avenue des Albères
- Opérations réglementaires : travaux de protection des forages

4.2- Assainissement

Le Compte administratif 2016 fait apparaître

- un **excédent** de fonctionnement de : **1.039.876,19 €**
- un **excédent** d'investissement de : **1.203.741,02 €**

Les **Restes à Réaliser de dépenses s'élèvent à 2.246.397€ et de recettes à 1.463.993,04€**

Soit pour les deux sections un résultat définitif **excédentaire de 1.461.212,43€** (expliqué par l'emprunt attaché à la construction de la station intercommunale sur la commune de Thuir).

Pour 2016 :

La politique engagée en matière d'assainissement repose sur deux axes d'intervention :

- l'accompagnement des travaux de voirie dans un objectif d'entretien du patrimoine (réseaux)
- le traitement : création d'une STEP à Thuir, réflexion sur le renforcement des STEP de St Jean et Tordères

Principaux projets d'investissements :

- STEP intercommunale sise à Thuir
- Travaux d'assainissement à St Jean Lasseille (avenue de la Mairie) en coordination avec AEP
- Etude sur les assainissements des hameaux

NOTA : les demandes de travaux et d'interventions seront priorisés, afin de prévoir les inscriptions nécessaires selon une hiérarchisation de l'urgence des réalisations.

5 Budgets annexes ZAE

Un Budget annexe a été créé par Zone d'Activité Economique.

Sur un programme 2016-2020, il convient de maintenir les opérations suivantes :

- ZAE Puig Serbi : Requalification de la zone;
- ZAE Le Pougerault : Opérations diverses, signalétique et sécurisation
- ZAE Banyuls dels Aspres: initier l'extension
- ZAE Les Espassoles : Acquisitions foncières et aménagements

Conclusion

Régulièrement citée en exemple comme un modèle d'intégration, la communauté de communes des Aspres a connu un fonctionnement dont les fondements sont la solidarité et la bienveillance... A l'égard des administrés mais également de ses communes membres, voire des communes entre elles.

Confrontée, comme toutes les autres communautés de France à une baisse drastique des dotations de l'état et une hausse structurelle de ses dépenses de fonctionnement liée à la prise de nouvelles compétences, son mode opératoire doit être renouvelé. Jusque-là, cette réflexion restait aléatoire du fait de l'importance des réformes de l'intercommunalité (MAPTAM en 2014 – NOTRe en 2015...). Désormais, elle est inéluctable. C'est donc sur un nouveau projet que nous devons nous concerter et nous retrouver. Pour ce faire, la démarche qui doit être engagée collectivement ne doit pas écorner ces fondamentaux.

La réflexion qui a été initiée, qui doit être poursuivie et approfondie avec le plus grand nombre, doit nous conduire à un consensus, quel que soit le niveau de difficulté des mesures à prendre. Ce consensus nous le trouverons si nous partageons notre ambition pour le développement de notre territoire et que nos positionnements sont éclairés et responsables.

René OLIVE
Président de la Communauté de Communes des Aspres

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160303-01-16rob2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2016